

Mairie de Sainte Catherine
 Bourg, 63580
 Tel : 04 73 72 04 33
 Mail : commune-de-ste-catherine@orange.fr
 Web : www.saintecatherine63.fr

Compte Rendu Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

Présents : PAULET Jean-Yves, BOYER David, GANNE Claudine, GENESTIER Marie, JOLY Daniel, LAPAYRE André

Absent excusé : RANNAUD Frédéric donnant pouvoir à JOLY Daniel

A été nommée secrétaire : GENESTIER Marie

Convocation : le 7 Décembre 2020

Séance à huis-clos

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 19 Septembre 2020
- Travaux cimetièrè
- Adhésion au pôle santé
- Tri des déchets de la salle des Fêtes
- Nomination d'un référent ambroisie sur la commune
- Modification des statuts ALF
- Décisions modificatives
- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 19 Septembre a été approuvé à l'unanimité

DCM-2020/7/1 : Travaux cimetièrè (enrobage des allées, enduit des murs)

Le conseil municipal a étudié les devis concernant la réfection en enrobage des allées du cimetièrè et de l'emplacement devant le cimetièrè et l'accès aux poubelles, ainsi que l'enduit des murs du nouveau cimetièrè.

Devis des allées du cimetièrè ainsi que l'emplacement devant et allant aux poubelles :

Fournisseur	Cimetièrè	Travaux annexes	TOTAL H-T	TOTAL TTC
CYMARO	7083,00€ 2618,00€	5057,00€	15559,00€	18670,80€
CTPP	20181,31€ 6132,00€	9637,00€	35950,31€	43140,37€
EUROVIA	18894,00€	2907,20€	21802,10€	26162,52€
CHEVALIER	17394,00€	Compris	17394,00€	20872,80€

Devis des travaux sur murs (crépis) :

Fournisseur	Crépis murs	TOTAL H-T	TOTAL TTC
PAUL BRUNO	6395,00€	6395,00€	7674,00€
MARTIN- GUERREIRO	6 435.00 €	6 435.00€	7 722,00€
PONTENIER	7916,67€	7916,67€	9500,00€

- En ce qui concerne les travaux au niveau des murs : après discussion, il a été décidé à l'unanimité de confier le poste de travaux à l'entreprise Fabrice MARTIN-GUERREIRO
- En ce qui concerne les travaux d'enrobage : après discussion, il a été décidé à l'unanimité de confier le poste travaux à l'entreprise CHEVALIER

DCM 2020/7/2 : Adhésion au pôle santé au Centre de Gestion

L'adhésion au pôle santé concerne les missions telles que Visite médicale, Visite médicale périodique pour les agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière, Visites de reprise, Sécurité au travail, ainsi que toutes les missions relatives à la santé au travail.

L'adhésion annuelle s'élève à 102,00€

La délibération d'accord a été donnée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DCM 2020/7/3 Tri des déchets lors de la location de la Salle des Fêtes

Après délibération, le Conseil Municipal a convenu à l'unanimité de rajouter une caution de 50,00€ concernant le tri des déchets lors de la location de la salle des Fêtes.

Celle-ci sera ainsi ajoutée à la caution initiale concernant les dégâts éventuelles et se portera ainsi à 200,00€.

DCM 2020/7/4 : Nomination d'un référent Ambroisie sur la commune

Après divers échanges, a été nommé référent Ambroisie de la commune : BOYER David

DCM 2020/7/5 : Modification des statuts ALF

Lors de la séance du 15 Octobre 2020, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier les statuts de l'abattoir d'Ambert, afin de repousser au 1^{er} Janvier 2022 le transfert de compétences ayant trait à l'abattoir d'Ambert.

Le conseil municipal donne son accord à la Communauté de Communes concernant les modifications des statuts de l'abattoir d'Ambert.

DCM/2020/7/6 : Décisions modificatives

Il est à noter un trop perçu de taxe aménagement, il convient donc faire des décisions modificatives :

D-615228 Entretien et réparations autres bâtiments	-65 €
D-023 Virement à la section d'investissement	+65 €
R-021 Virement de la section de fonctionnement	+65 €
D-10226 Taxe d'aménagement	+65 €

Le conseil municipal donne son accord en délibération pour ces décisions modificatives.

Questions diverses :

- Colis des anciens : Afin de réactualiser le montant des colis que nous réservons à nos « anciens », il a été décidé à l'unanimité de rajouter 10,00€ au montant de ces derniers, passant donc à un colis d'un montant de 40,00€

- Auberge de Manon : Le Bail liant l'Auberge de Manon à la Communauté de Commune a été dénoncé par Mr Arnaud. Celui-ci prendra fin le 7 Février 2021.

- Acquisition d'un enregistreur : un enregistreur va être acheté par la mairie. Celui-ci servira lors de réunions, notamment lors des conseils municipaux, et sera le seul référent Audio des réunions. Il pourra être utilisé par le ou la secrétaire de séance afin de rédiger les Procès-Verbaux des réunions. Il restera la propriété de la mairie et ne pourra quitter les locaux de la mairie.

Ainsi, il a été décidé à l'unanimité que l'enregistrement des Conseils Municipaux par les Conseillers municipaux ou les adjoints se fera exclusivement sur le matériel enregistreur de la mairie.

-Accueil d'un camp éclaireur sur la Commune : Le groupe Eclaireurs et Eclaireuses de France de Lyon a demandé si la commune de Sainte Catherine acceptait de les accueillir pour l'organisation de leur camp sur cet été 2021. Il s'agit d'un séjour d'une quinzaine de jours regroupant entre 30 et 40 enfants. Le but étant de faire découvrir aux enfants le patrimoine, la culture ainsi que la population d'une région. Les enfants sont encadrés par une directrice, ainsi que huit animateurs qualifiés, ainsi que par deux ou trois parents volontaires.

Le conseil municipal a donné son accord.

Les responsables du camp viendront lors d'un Conseil Municipal au mois de Mars, nous expliquer plus en détail leur organisation ainsi que les modalités de leur accueil.

La réunion a pris fin sur ces questions diverses.